
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 22 août 2016
Séance tenue le 22 août 2016

Résolution: CM16 0853

Deuxième déclaration d'opposition à la demande de transfert d'eau de la Ville de Waukesha

Attendu la décision CM16 0175 du conseil municipal du 22 février 2016 concernant la demande de transfert d'eau de la Ville de Waukesha;

Attendu que le 21 juin 2016, le Conseil du Pacte a rendu une décision en faveur de la demande de Waukesha et que le précédent causé est une source de préoccupation pour les maires de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

Attendu que l'aire de service approuvée contient toujours des parcelles de territoire de plusieurs collectivités ne faisant pas partie de la Ville de Waukesha et qui n'ont pas démontré de besoin d'alimentation en eau potable, ce qui constitue une violation du Pacte;

Attendu que cette aire de service plus large ne constitue pas une « collectivité située dans un comté chevauchant la ligne de partage des eaux » tel que défini et requis par l'exception de l'Entente et du Pacte;

Attendu que des alternatives raisonnables d'approvisionnement en eau existent pour répondre aux besoins en eau potable de la Ville de Waukesha tant en quantité qu'en qualité;

Attendu que le retour des eaux vers le lac Michigan par la rivière Root générera des impacts potentiellement négatifs sur l'écosystème de la rivière et aux berges urbaines situées à son embouchure;

Attendu que les conditions posées par le Conseil Régional n'ont pas été soumises aux commentaires du public lorsque débattues par le Conseil Régional et le Conseil du Pacte, malgré l'exigence de soumettre toute information pertinente aux commentaires du public;

Attendu que la démarche d'examen du Conseil régional n'a pas offert au public les conditions adéquates pour s'exprimer étant donné la tenue d'une seule séance d'audience publique, ayant eu lieu à Waukesha même et compte tenu que les centaines de commentaires du public s'opposant à la demande de Waukesha semblent avoir été largement ignorés durant le processus du Conseil Régional et du Conseil du Pacte;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Chantal Rouleau
M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal, membre de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, réitère son engagement à la protection des ressources en eau et demande aux gouverneurs et aux premiers ministres membres du Conseil Régional et du Conseil du Pacte de révoquer leur approbation de la demande de transfert d'eau de la Ville de Waukesha et de veiller à ce que les dispositions du Pacte soient strictement appliquées à cette demande et à toute demande ultérieure;
- 2- que la Ville de Montréal appuie les mesures de contestation entreprises par l'Alliance des villes des Grands Lacs et du St-Laurent, selon les procédures établies en vertu du Pacte, qui incluent la possibilité de déposer une pétition pour l'obtention d'une audience auprès du Conseil du Pacte et d'intenter une requête de révision judiciaire de la décision;
- 3- qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'Alliance des villes des Grands-Lacs et du Saint-Laurent.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01
/cb

Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 26 août 2016